

# Vacances jeunes



**AUTOMNE**  
2020



Fondation  
d'Aguesseau





# MES VACANCES AVEC LA FONDATION D'AGUESSEAU

 **60%**  
de **subvention** en moyenne



Des **prestataires rencontrés**  
et **réévalués** chaque année

 **90%**  
de **parents satisfaits** en 2018



Des **séjours contrôlés** à  
chaque saison

Des thèmes de  
**séjours variés**  
pour tous



Possibilité  
de **paiements**  
**échelonnés**  
*(voir CGV)*



Une équipe en  
**lien avec les prestataires**  
pendant les vacances



Une **équipe à votre écoute!**





# PARTIR EN COLONIE DE VACANCES AVEC LA FONDATION D'AGUESSEAU



## Envoyez-nous votre demande d'admission

Par e-mail ou par courrier.

Une demande par enfant et par séjour. Vous la trouverez sur notre site internet.

Nous allons vérifier que votre dossier est bien complet et appliquer le tarif qui correspond à votre situation. Nous allons ensuite procéder à la réservation d'une place pour votre enfant pour le séjour que vous avez sélectionné en prenant directement attache auprès du prestataire.



## Vous recevez une proposition de séjour

Vous recevrez une proposition de séjour par courrier ou par e-mail quelques semaines après l'envoi de votre demande d'admission.



## Tout est conforme? Vous pouvez confirmer le séjour

En nous renvoyant le bon d'acceptation contenu dans la proposition de séjour, accompagné d'un acompte ou du paiement intégral. **Il est essentiel de répondre à cette proposition de séjour, soit en acceptant ou en refusant le séjour. Une non-réponse entraîne l'annulation du séjour et la facturation des frais associés.**



## 1 mois avant le séjour

L'organisateur du séjour vous fait parvenir les informations essentielles.

(Trousseau et autres documents dont la fiche sanitaire à remplir le plus précisément possible)



## 15 jours avant le séjour

Vous recevez votre convocation avec tous les éléments nécessaires. Les billets de transports sont envoyés par courrier, au format numérique ou remis sur place.

## C'EST LE GRAND DÉPART !



## Pendant le séjour

La fondation d'Aguesseau et l'organisateur sont à votre écoute durant tout le séjour. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question !



## Après le séjour

Vous recevez un questionnaire de satisfaction par e-mail.

Il est essentiel pour nous de connaître votre avis sur le séjour.

## ON RECOMMENCE AUX PROCHAINES VACANCES ?





# MA JOURNÉE TYPE EN COLO

C'est avant tout une journée riche en activités et en découvertes, le tout partagé entre tes nouveaux amis et une équipe d'animation prête à tout pour que ton séjour soit une réussite. Cette journée type est générale et varie en fonction de l'âge du jeune, du type de séjour, du lieu où se déroule le séjour et des activités pratiquées. **Et l'avantage... c'est que c'est ça qui rend chaque séjour unique !**

## PLACE À L'AVENTURE !

### 7h30 - 9h30

#### ➤ LEVER ET PETIT-DÉJEUNER

En fonction de l'âge et des activités pratiquées, l'heure du lever peut parfois être échelonnée afin de respecter le rythme de chaque jeune.

### 9h30 - 10h

#### ➤ TOILETTE, PRÉPARATION DES AFFAIRES POUR LA MATINÉE OU LA JOURNÉE

Ce moment est propice au rangement des chambres, à la gestion du linge et surtout à se préparer pour être fin prêt pour démarrer les activités du matin.

### 10h - 12h

#### ➤ ACTIVITÉS DU MATIN

Les activités se déroulent sur le centre ou à l'extérieur avec parfois un transport en minibus ou car en cas de besoin.

### 12h - 13h

#### ➤ DÉJEUNER

Le repas est pris sur place (repas servi à table) ou à l'extérieur (pique-nique) selon le programme du séjour.

### 13h - 14h

#### ➤ TEMPS CALME, DE DÉTENTE

Place au repos, temps idéal pour lire, dessiner, s'amuser (calmement évidemment).

### 14h - 17h

#### ➤ ACTIVITÉS DE L'APRÈS-MIDI ET GOÛTER

Les activités se déroulent sur le centre ou à l'extérieur avec parfois un transport en minibus ou car en cas de besoin. L'incontournable goûter est pris vers 16h30.

### 17h - 19h

#### ➤ TEMPS INDIVIDUEL ET DE DÉTENTE

C'est l'heure de la douche suivie de différentes activités informelles : téléphone, jeux, lecture, petits ateliers à la carte...

### 19h - 20h

#### ➤ DÎNER

Le repas est pris sur place (repas servi à table) ou en bivouac selon le programme du séjour.

### 20h - 22h

#### ➤ VEILLÉE

La veillée est organisée de manière collective ou par petits groupes par les animateurs. Sa durée varie et est adaptée en fonction de l'âge, de l'envie et de la fatigue de chacun.

### 21h30 - 23h

#### ➤ AU LIT !

C'est l'étape du brossage de dents et du coucher. Ce dernier peut être échelonné tout comme le lever en fonction des centres de vacances pour s'adapter au rythme de nos jeunes vacanciers.

Les animateurs veillent à l'endormissement des jeunes en passant régulièrement dans les couloirs. Ils occupent des chambres à proximité de façon à être disponibles en cas de besoin à tout moment.



SON CHOIX EST FAIT ?

## COMMENT RÉSERVER SON SÉJOUR

### 1 La réservation

Pour réserver, vous devez adresser à la fondation :

- Le bulletin d'admission (1 bulletin par enfant et par séjour), vous le trouverez directement sur notre site internet.
- La copie du dernier bulletin de salaire de l'agent de justice.
- La copie de l'**avis d'imposition de 2019 sur les revenus de 2018** du foyer fiscal où vit l'enfant.
- La copie du livret de famille.

Vous pouvez nous envoyer votre dossier directement

par e-mail à l'adresse



[svj@fda-fr.org](mailto:svj@fda-fr.org)

ou par courrier à l'attention du



**service vacances jeunes,  
10 rue Pergolèse,  
75782 Paris Cedex 16.**

Il est inutile d'appeler pour vérifier que le dossier est bien arrivé. S'il manque des pièces, vous serez contacté par mail ou téléphone. En cas de dossier incomplet, l'inscription de vos enfants ne sera pas effective tant que les pièces manquantes n'auront pas été retournées dans les meilleurs délais.

Pour la même période, afin que votre enfant soit sûr de partir, **vous pouvez faire plusieurs choix** sur le même bulletin. Le premier choix reste toujours prioritaire.

En revanche, si vous souhaitez faire plusieurs demandes de séjours à des dates différentes, utilisez plusieurs bulletins.

### DATES IMPORTANTES 2020

- **25 mars** : date limite de réception des dossiers pour **les séjours été DROM en métropole**.
- **2 juin** : date limite de réception des dossiers pour **les séjours d'été**.
- **21 septembre** : date de limite de réception des dossiers pour **les séjours d'automne**.
- **30 octobre** : date de limite de réception des dossiers pour **les séjours Noël/hiver DROM en métropole**.

#### Points à vérifier avant de nous envoyer votre demande :

- Le séjour choisi correspond à l'âge de votre enfant.
- La ville de départ et d'arrivée choisie est la même à l'aller et au retour et correspond aux villes proposées sur la fiche de la brochure du séjour choisi.
- Vos numéros de téléphone et adresses mail sont clairement indiqués pour faciliter nos échanges.

**L'envoi du dossier dans les délais impartis ne garantit pas la disponibilité des places.**

### 2 Le suivi de l'inscription

Toutes les étapes sont indiquées en page 8.

### 3 Le prix

- La participation de la famille est **déterminée en fonction du quotient familial** (voir calcul page 167).
- Le tarif comprend :
  - Le préacheminement au départ de la ville la plus proche de votre domicile proposée en brochure (sauf mention contraire).
  - L'hébergement et Les repas.
  - L'équipe encadrante.
  - Toutes les activités notées dans le catalogue y compris le matériel utilisé pour chaque activité.
  - L'assurance.





## 4 Le transport

La fondation vous propose des villes de préacheminement pour chaque séjour. Pour tous types de transport, l'accueil en gare/aéroport de destination est assuré par un animateur dès la descente du train ou de l'avion. L'enfant sera réceptionné et acheminé jusqu'au centre. Idem au retour.

Les billets de transport vous sont envoyés par courrier (billets électroniques) ou remis sur place au moment du départ.

Les villes de départ sont soumises à un minimum de 4 participants. Par conséquent, en deçà de 4, il est possible de vous demander de changer de ville (voir art. 13 des conditions générales).



### Voyage en train

**Votre enfant a moins de 14 ans** : votre enfant est obligatoirement accompagné par un animateur lors du trajet jusqu'au centre. Idem au retour.

**Votre enfant a 14 ans et plus** : en fonction du nombre de participants, votre enfant peut être amené à voyager seul (sans accompagnant) sous la responsabilité de ses parents. En cas de changement de transport (transfert entre 2 gares ou entre la gare et l'aéroport), il vous appartient de contacter la fondation d'Aguesseau et le partenaire pour connaître les modalités d'encadrement et d'organisation d'acheminement de votre enfant.



### Voyage en avion

**Attention** : une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité et au nom de l'enfant est obligatoire pour prendre l'avion même pour des vols intérieurs en France. Pour les séjours à l'étranger, une autorisation de sortie de territoire vous sera obligatoirement demandée (renseignez-vous auprès du partenaire).

**Votre enfant a moins de 12 ans** : votre enfant voyage seul en UM (mineur non accompagné) et est pris en charge par le personnel de la compagnie aérienne jusqu'à l'atterrissage où il sera remis à un animateur. Au retour, même fonctionnement, votre enfant sera remis à la personne dont vous aurez communiqué le nom lors de la préparation du séjour avec présentation d'une pièce d'identité obligatoire.

**Votre enfant a 12 ans et plus** : vous devez accompagner l'enfant dans toutes les démarches d'enregistrement des bagages et du vol jusqu'aux formalités administratives de police (présentation de la pièce d'identité). **Votre enfant voyage seul à bord de l'avion. À l'atterrissage, un animateur se chargera de le récupérer. Idem au retour.**



### Voyage en autocar ou bus

Certains voyages s'effectuent en autocar dans le respect de la réglementation en vigueur. Les enfants sont pris en charge dès la montée dans le autocar et jusqu'au retour.



# COLO PRATIQUE

## JE PRÉPARE MON SÉJOUR

En attendant les vacances, voici quelques conseils pratiques pour que tu puisses préparer ton séjour.

N'hésite pas à contacter directement les partenaires organisateurs en te connectant sur les blogs, les réseaux sociaux ou en discutant par mail pour leur poser toutes les questions qui te permettront de tout savoir de ton séjour.

### MES PAPIERS

**Si tu pars en Europe**, n'oublie pas ta carte d'identité en cours de validité ou ton passeport personnel et pour les pays de l'union européenne la carte européenne d'assurance maladie (plus d'infos sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)).

**Si tu prends l'avion**, même pour un vol intérieur en France, tu auras également besoin d'une pièce d'identité à ton nom en cours de validité.

Dans tous les cas, renseigne-toi dès que possible pour obtenir ces documents et pour ne pas être pris de court en appelant nos partenaires dont tu trouveras les coordonnées sur chaque page de séjour.

Pour les séjours à l'étranger, une autorisation de sortie de territoire vous sera obligatoirement demandée (renseignez-vous auprès du partenaire).

### MA SANTÉ

Si tu as des allergies, un traitement médical, un régime alimentaire particulier ou un problème de santé, tu dois le préciser sur la fiche sanitaire à renvoyer au prestataire.

Si tu as un traitement médical pendant le séjour, tes parents devront avoir mis tes médicaments et l'ordonnance correspondant dans ta valise et prévenir l'animateur lors de ton départ. Sur place, un(e) assistant(e) sanitaire diplômé du PSC1 suivra quotidiennement ta bonne santé. Au moindre doute, un médecin sera consulté.

**Il est primordial de signaler l'ensemble des problèmes de ta santé avant le départ, afin que le partenaire mette tout en œuvre pour t'accueillir dans les meilleures conditions possibles.**



### MA VALISE

Choisis des vêtements adaptés à ton séjour (*simples, résistants voire même usagés*) et évite les objets de valeur. Prends du linge en quantité suffisante pour tout le séjour. Si tu pars en séjour itinérant, opte pour un sac à dos sans oublier ton sac de couchage et des chaussures de marche. Enfin, si tu prends l'avion, tu as le droit à une valise qui ne doit pas dépasser 20 kg. Demande à tes parents de marquer tes vêtements et tes effets personnels avec ton nom et ton prénom afin de ne pas les perdre.

### MON ARGENT DE POCHE

Glisse ton argent de poche, d'un montant raisonnable, dans une enveloppe avec ton nom et ton prénom. Si tu as - de 12 ans, remets ton enveloppe au directeur ou à l'animateur responsable qui pourra ensuite t'aider dans la gestion de ton argent.

### MON COURRIER

Écrire du courrier à ta famille reste un moment privilégié. Prépare des enveloppes timbrées avec le nom et les adresses de tes proches. Si tu ne sais ni lire ni écrire, un animateur pourra t'aider. Tes parents pourront aussi t'écrire directement au centre de vacances. Ils suivront le bon déroulement de ton séjour par SMS, le blog de la colonie, la messagerie vocale ou encore les réseaux sociaux en utilisant les codes d'accès envoyés avant le départ par les partenaires organisateurs.

### MON PORTABLE

Les téléphones portables sont utiles pour avoir des nouvelles de tes proches. Cependant, pour le bon déroulement de ton séjour et le respect de la vie en collectivité, tu devras apprendre à le gérer mais aussi l'oublier pendant les activités (tout comme les autres objets électroniques). Le directeur pourra également en réglementer l'utilisation.

Tout au long du séjour, tes objets électroniques restent sous ta responsabilité et en cas de perte, de vol ou de détérioration, tu ne seras pas remboursé.



# JE M'ADAPTE À LA VIE EN COLLECTIVITÉ

## DÉCOUVERTES ET RENCONTRES

Pendant ton séjour, tu rencontreras des personnes différentes de toi (de par leur origine, leur milieu ou leur culture) mais également un environnement inconnu : c'est la richesse des colos. Rester respectueux et tolérant te permettra de découvrir toutes ces nouveautés dans de bonnes conditions, de t'ouvrir aux autres et de t'enrichir personnellement.

## BONNE AMBIANCE

L'équipe encadrante a pour objectif de faire passer un excellent séjour à tous les jeunes de la colo. Elle proposera donc des activités variées en rapport avec la dominante du séjour et veillera à ce que chacun participe dans les meilleures conditions possibles.



Pour cela, tu auras la possibilité de donner ton avis et d'écouter également celui des autres. Pour avoir de très bons souvenirs et garder contact avec les autres jeunes après le séjour, il faudra participer autant aux activités qu'à la vie quotidienne et cela dans la bonne humeur.

## LES RÈGLES DE VIE

Des règles de vie seront établies par l'équipe encadrante et les jeunes de la colo. Elles sont importantes car elles permettent de fixer les bases de bonnes relations entre chacun.

Certaines règles ne sont pas négociables et **tu risques l'exclusion en cas de transgression** :

- La consommation de tabac (*même si tes parents sont d'accord*), d'alcool ainsi que la détention et l'usage de drogue est strictement interdite pendant le séjour.
- Le vol et la détérioration du matériel sont contraires à la bonne ambiance au sein du groupe.
- La violence physique ou verbale envers autrui.
- La mixité dans les chambres n'est pas autorisée.

Cette liste n'est pas exhaustive.

## LES TEMPS LIBRES

Des temps libres à l'intérieur du centre sont prévus chaque jour, afin que tu puisses écrire ton courrier, écouter de la musique, lire, te reposer...

Les quartiers libres à l'extérieur du centre sont cadrés par l'équipe encadrante. Si tu as + de 14 ans, tu pourras circuler librement dans un périmètre déterminé et dans les règles définies par l'équipe avec un point et une heure de rendez-vous précis.

## LES SANCTIONS

Si ton comportement met en péril le séjour et/ou si tu ne respectes pas les règles de vie établies, tu seras sanctionné, **tu pourras même être renvoyé. Le coût occasionné par ton retour anticipé sera intégralement à la charge de ta famille.** En fonction, de la nature des problèmes rencontrés, **il pourra même être décidé que tu ne puisses plus repartir avec la fondation ultérieurement.**

# JE DONNE MON AVIS

## LE QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

À ton retour, tu renverras le questionnaire de satisfaction pour que tu puisses dire ce que tu as pensé de tes vacances, les activités que tu as appréciées ou non... Ton avis, c'est notre garantie pour améliorer nos services, t'offrir la meilleure qualité et le séjour dont tu rêves. Que ton avis soit positif ou négatif, il ne remettra pas en cause tes futures inscriptions aux colonies avec la fondation d'Aguesseau, alors n'hésite pas à t'exprimer !





# SÉJOURS ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les enfants et adolescents mineurs présentant un handicap peuvent, si le degré de leur handicap le permet et sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique concernée, intégrer un séjour de ce catalogue. La fondation propose **deux formules** : une formule en intégration et une aide aux séjours spécialisés.

## 1. SÉJOURS EN INTÉGRATION

POUR LES 4-17 ANS

Ces séjours ont pour vocation d'intégrer un enfant présentant un handicap sur **un séjour qui n'est pas spécialisé**. L'enfant sera encadré par l'équipe pédagogique au même titre que ces camarades de colonies. Toute inscription nécessite l'accord des responsables pédagogiques concernés dans le but de garantir le meilleur accueil possible à votre enfant. Au vu des informations que vous joindrez à votre demande d'inscription, ces responsables accepteront ou refuseront cette intégration. Lorsqu'ils l'acceptent, un projet d'intégration est élaboré par leur soin puis, en fin de séjour, un bilan d'intégration est réalisé et communiqué aux parents. **Ces séjours s'adressent à des enfants d'assez bonne autonomie quel que soit le handicap**. Néanmoins, en cas de handicap mental, ces centres, non spécialisés, n'accueillent pas les enfants ayant atteint leur puberté.

### • Modalités d'inscription

Si vous estimez que le handicap de votre enfant ne contre-indique pas sa participation à l'un des séjours proposés à ce catalogue, il vous suffit de **retourner le formulaire de demande d'admission** en séjour accompagné des pièces suivantes :

**1. Courrier très détaillé et très précis** renseignant la nature et le degré de handicap de votre enfant, précisant : s'il vit habituellement en institution ou dans votre foyer et s'il est scolarisé, détaillant les moments de la vie quotidienne où l'enfant a besoin d'une aide particulière et relatant enfin les éventuelles expériences de séjours antérieurs auxquels l'enfant aurait participé.

**2. Certificat médical** établi par le médecin qui suit l'enfant, accompagné d'éventuelles recommandations, et stipulant que le handicap de l'enfant ne contre-indique pas un séjour en intégration.

Votre demande sera ensuite transmise à l'organisme en charge du séjour qui décidera avec le directeur pédagogique s'il est en mesure d'intégrer ou non votre enfant. Nous vous communiquerons directement cette information dès qu'elle aura été portée à notre connaissance.

### • Délais d'inscription

Les procédures liées à ces séjours prolongent le délai de traitement du dossier. **Vous êtes invité à formuler votre demande au plus tard 10 semaines avant le début du séjour souhaité.**

## 2. AIDES AUX SÉJOURS SPÉCIALISÉS

POUR LES 4-17 ANS ET LES 18-20 ANS :

La fondation d'Aguesseau ne propose pas de séjours spécialisés mais une aide pour les vacances de votre enfant. Si celui-ci a besoin d'une structure d'accueil spécialisée ne recevant que des enfants porteurs de handicap, une subvention de 300 € par semaine complète effectuée pourra alors vous être versée par la fondation d'Aguesseau après examen du dossier. Ces séjours devront se dérouler uniquement pendant les vacances scolaires et être d'une durée minimale d'1 semaine. **Contrairement aux séjours en intégration, les aides aux séjours spécialisés concernent les jeunes jusqu'à 20 ans révolus afin d'adoucir cette période de transition vers l'âge adulte.**

### • Qu'est-ce qu'un séjour spécialisé ?

Ces séjours n'accueillent que des enfants qui, eu égard à leur taux d'incapacité permanente, ouvrent droit à l'allocation d'éducation spéciale (AES). Si vous optez pour cette formule, voici quelques conseils pour guider votre choix.

- **Jeunes de très bonne autonomie** : ces jeunes gèrent leur argent de poche, se repèrent dans l'espace, dans le temps, ont un comportement stabilisé. Ils ont besoin d'un intervenant en cas de difficultés importantes. L'accompagnement sera ponctuel. Ces jeunes savent se servir des moyens de communication.
- **Jeunes de bonne autonomie** : ces jeunes prennent correctement en charge leur vie quotidienne (toilette, habillement, repas). Ils ont besoin d'un accompagnement pour mettre en place leurs activités.
- **Jeunes d'autonomie moyenne** : ces jeunes peuvent, en général, prendre en charge leur vie quotidienne (toilette, habillement, repas). Ils seront accompagnés lors des activités.
- **Jeunes peu autonomes** : ces jeunes ont besoin d'être encadrés en quasi-permanence.

### Le dossier

À l'issue de son séjour, vous pouvez adresser au service vacances de la fondation d'Aguesseau :

- Une attestation de présence.
- La facture acquittée du séjour.
- La photocopie de la carte d'invalidité de l'enfant.
- La copie d'un bulletin de salaire de l'agent "Justice".
- La copie des pages du livret de famille.

# LES SÉJOURS PETITS VOYAGEURS



**Petits voyageurs**  
Dès 4 ans !

Ce petit Koala se cache sur certaines pages de votre brochure.

Il vous indique que ce séjour est adapté aux plus petits voyageurs de 4 et 5 ans !

- ▶ Espace de vie, locaux et mobilier adaptés à l'âge des enfants.
- ▶ Rythme, activités et animations adaptés aux maternels.
- ▶ Avis favorable de la PMI sur le centre d'hébergement.
- ▶ Encadrement spécifique des - 6 ans :  
1 animateur pour 8 enfants.
- ▶ Idéal pour les séjours de fratries, pensez-y !



## LES SÉJOURS AUTOMNE



 Automne

 France/  
Bourgogne-  
Franche-Comté

 Linguistique

 4-11 ans



# ANGLAIS AU CHÂTEAU

## Premiers pas en anglais pour les enfants à partir de 4 ans !

Ateliers d'anglais, chansons, jeux en langue anglaise, avec des animateurs bilingues pour une entrée dans l'apprentissage tout en douceur et dans le plaisir.

### Situation et hébergement

Dans le département de l'Yonne, à 100 km de Paris et 15 km de Sens, **le château de Brannay** est situé en pleine nature à proximité du village de Brannay. **Avec son parc clos en retrait d'une route peu fréquentée, il offre sécurité, espace et confort dans un cadre champêtre.** Son bois et sa prairie permettent à tous de profiter des joies de la nature.

Le château peut accueillir 83 personnes en chambres aménagées de 2 à 7 lits avec lavabo, douche et W-C intégrés. Un étage est réservé aux enfants de 4-5 ans, avec tout l'aménagement approprié.

Le château dispose de quatre salles d'activités aménageables.

Tous nos repas sont préparés dans les cuisines du château dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité avec des produits issus du jardin potager du château, sinon issus de l'agriculture régionale. La restauration est traditionnelle, les repas servis à table le midi et le soir.

### Activités principales

#### Ateliers d'anglais

L'association REGARDS, spécialisée dans les séjours en Irlande, offre aux enfants les plus jeunes de bénéficier de son savoir-faire linguistique tout en restant en France. Sous la direction d'un de nos responsables irlandais, une équipe d'animation bilingue propose aux enfants des ateliers d'anglais autour d'activités variées : chansons, jeux, cuisine, bricolage et activités manuelles.

**Des groupes de niveaux sont mis en place (8 à 12 enfants par groupe)** afin d'adapter les contenus d'apprentissage aux acquis des enfants.

Des activités complémentaires en anglais sont également proposées aux enfants : grands jeux, lecture à la bibliothèque, préparation d'un mini-spectacle.

La vie quotidienne est également l'occasion d'enrichir son anglais : du lever au coucher, en passant par les repas !

### Activités complémentaires

Les différents espaces du château sont ouverts aux enfants : la prairie pour faire des grands jeux, la forêt privée pour se promener, faire du vélo ou construire des cabanes, la mini-ferme pour ramasser les œufs, nourrir les poules ou caresser les ânes. On pourra aussi aller se promener dans la campagne et au joli petit village de Brannay.



**5 jours**  
19/10 - 23/10  
26/10 - 30/10



9 rue de l'ancienne gare  
89150 Brannay



- Mode de transport : car grand tourisme depuis Paris.
- Pré et post-acheminement : avion en UM (enfants récupérés par les animateurs à l'arrivée à Paris) ou train accompagné si 3 enfants au départ d'une même ville. Au départ de : Ajaccio, Avignon, Bastia, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Mulhouse, Nancy, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.
- Possibilité d'emmener son enfant directement au centre de vacances.



50 jeunes



- Fiche sanitaire de liaison obligatoire.
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité si avion.



- 1 directeur.
- 1 équipe d'animateurs BAFA (1 animateur pour 10 jeunes environ) bilingue.
- 1 coordinateur linguistique irlandais
- 1 assistant sanitaire.



**Regards**  
01 46 38 80 60  
[www.asso-regards.org](http://www.asso-regards.org)

Le séjour n'ouvre pas droit à la réduction de 70 € pour voyage hors groupe

		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
<b>Participation</b>	<b>5 jours</b>	105 €	122 €	144 €	170 €	201 €	244 €	348 €



Automne

---

France / Nouvelle Aquitaine

---

Découverte

---

6-14 ans

# DÉFI PLANÈTE ET FUTUROSCOPE

Pendant 5 jours, nous découvrirons la Vienne. Notre mini séjour nous mènera à la rencontre d'animaux venant des quatre coins de la planète : Dromadaires, Baudets du Poitou et Lamas lors d'une aventure magique à "Défi Planet".

Puis, pendant deux jours, c'est la découverte de l'image, de l'audiovisuel au Futuroscope où nous plongerons dans l'univers futuriste tout en associant à sa découverte une mosaïque d'attractions éducatives.

## Hébergement et repas

**Défi Planet** : en yourtes, roulottes ou maisons de farfadet.

**Futuroscope** : Hôtel du Parc.

Repas à l'hébergement et au parc du Futuroscope.

## Programme

**1<sup>er</sup> jour** : dès la descente du TGV, nous rejoindrons le **parc de la "Vallée des singes"**. Repas au restaurant, puis rencontre avec les primates

**En fin de journée**, direction le parc "**Défi Planet**" pour deux jours d'activité.

**2<sup>e</sup> jour** : **tir à l'arc, parcours accrobranche, et saut dans la piscine chauffée**. Le soir, veillée dans la salle réservée pour le groupe.

**3<sup>e</sup> jour** : **temps libre sur le parc** pendant la matinée. Après-midi : plus de 4 heures d'aventures dans le parcours Défi Planète.

**4<sup>e</sup> jour** : **direction le "Futuroscope"**. Installation à l'hôtel et journée sur le parc pour profiter des classiques : "**Les lapins crétiens**", "**Arthur et les Minimoy**s", "Danse avec les robots", l'incroyable "Extraordinaire Voyage" et surtout, la nouveauté 2018 "**Sébastien Loeb Racing, l'Expérience**".

**Déjeuner et dîner sur le parc avant d'assister au spectacle nocturne!**

**5<sup>e</sup> jour** : deuxième jour sur le parc, et en fin de journée, départ en TGV de la gare du Futuroscope. Nous dînerons à bord du train (plateaux-repas).

**Sans oublier les activités préparées par l'équipe Éole.**



**5 jours**  
19/10 - 23/10  
26/10 - 30/10



- Transport en TGV Paris - Poitiers et Futuroscope - Paris.
- Pré-acheminements accompagnés **dès 3 participants** en train ou avion au départ de : Bordeaux, Lille, Lorraine TGV ou Metz ou Nancy, Lyon, Marseille, Nantes, Poitiers, Rennes, Toulouse.



**Éole Loisirs Éducatifs**  
01 42 00 19 27  
www.eole-loisirs.com



Défiplanet  
La Bocquerie  
86410 Dienné  
Futuroscope  
Avenue René Monory  
86360 Chasseneuil-du-Poitou



Jusqu'à 48 jeunes



- Carte d'identité ou passeport en cours de validité.
- Fiche sanitaire à envoyer à Éole.



(pour 24 enfants)

- 1 directeur BAFD.
- 3 animateurs BAFA+PSC1 dont 1 assistant sanitaire.



		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
<b>Participation</b>	<b>5 jours</b>	181 €	211 €	244 €	295 €	343 €	412 €	594 €



 Automne

 France / Nouvelle Aquitaine

 Multisports

 8-17 ans  
L'usage du tabac est formellement interdit.

# SPORT ACADEMY À SAINT-YRIEIX

## Stage sportif (7 thèmes à choisir au moment de l'inscription)

Un mot d'ordre pour ce séjour : le sport! Notre Sport Academy pose ses valises à Saint-Yrieix! Pas moins de 7 stages sportifs vous sont proposés! Un pôle sport unique en son genre que vous ne serez pas prêts d'oublier.

### Situation et hébergement

À Saint-Yrieix, petite ville du Limousin, les jeunes sont logés dans une résidence confortable et moderne, à proximité du complexe nautique, dans des chambres de 4 lits avec armoires individuelles. 2 douches, 2 WC et 4 lavabos par chambre. Pension complète. Les repas sont préparés avec des produits régionaux. Les infrastructures sportives sont sur le centre et à proximité.

#### 1- Danse hip-hop (au choix)

**10 h/semaine** encadrées par un spécialiste de la danse! Pratique des nombreuses disciplines : breakdance new style, street danse et 2 séances de zumba incluses. Mise en place d'une chorégraphie et **spectacle de fin de séjour!**

#### 2- Multisports (au choix)

**20h/semaine** d'activités sportives encadrées par des moniteurs qualifiés. Exemples d'activités : natation, basket, badminton, ping-pong, football, hip-hop, handball, volley-ball, rugby, judo, hip-hop.

#### 3- Basketball Academy (au choix)

**15 h/semaine** encadrées par des moniteurs Brevet d'État. Travail sur des ateliers : technique individuelle offensive et défensive (shoot, passe, dribble, déplacement, marquage et démarquage), apprentissage des formations tactiques. Matches à thème, All Star Game, concours... Une séance vidéo sera organisée en début et en fin de stage pour étudier votre progression.

#### 4- Football Academy (au choix)

**15h/semaine** encadrées par des moniteurs Brevet d'État. Travail sur des ateliers : Technique individuelle offensive et défensive (tir, passe, contrôle, déplacement, marquage et démarquage), apprentissage des formations tactiques. Matches à thème, tournoi, concours... Une séance vidéo sera organisée en début et en fin de stage pour étudier votre progression.

#### 5- Tennis Academy (au choix)

**15h/semaine** encadrées par des moniteurs diplômés. Le stage se déroule au club de Saint-Yrieix sur 3 courts couverts et 1 court extérieur. Vous travaillerez les bases technico-tactiques dans des groupes de niveau. Travail au panier, exercices à thème, matches dirigés, tournoi. Chaque séance débutera par des échauffements physiques.

Une séance vidéo sera organisée en début et en fin de stage pour étudier votre progression.

#### 6- Natation (au choix)

**10h/semaine** encadrées par des moniteurs Brevet d'État. Entre forêt et campagne, le parcours vous permettra de vous initier et de vous perfectionner aux différents aspects techniques de la pratique : initiation sur du plat, accélération, freinage, cross, franchissement de bosse, dérapage...

Les instructeurs aborderont avec vous les caractéristiques techniques et l'entretien de vos bolides.

#### 7- Quad et Moto (au choix)

**10h/semaine** encadrées par des moniteurs Brevet d'État. Entre forêt et campagne, le parcours vous permettra de vous initier et de vous perfectionner aux différents aspects techniques de la pratique : initiation sur du plat, accélération, freinage, cross, franchissement de bosse, dérapage...

Les instructeurs aborderont avec vous les caractéristiques techniques et l'entretien de vos bolides.



**7 jours**  
18/10 - 24/10  
25/10 - 31/10



- Train Paris/Limoges, puis transfert en car privé.
- Acheminements Province Paris ou Province-Gare d'arrivée (**train ou avion non accompagné pour les jeunes de 14 à 17 ans, train accompagné ou avion non accompagné pour les jeunes de 8 à 13 ans**) depuis Aix-en-Provence, Avignon, Besançon, Bordeaux, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Metz/Nancy, Nantes, Nice, Rennes, Toulouse, Strasbourg.
- Modalités des acheminements non accompagnés : billet envoyé, jeune réceptionné.



**Action Séjours**  
01 45 30 91 91  
www.action-sejours.com



Action Séjours/Villa Sport  
Rue du Colonel Garreau de la Méchérie "Darnet"  
87500 Saint-Yrieix



130 jeunes



- Carte d'identité ou passeport en cours de validité.
- Test d'aisance aquatique.
- Fiche sanitaire obligatoire.



- 1 directeur BAFD + animateurs "Action Séjours" BAFA et sportifs (1 pour 7 à 8 jeunes).



### Soirées

Chaque soir, un programme varié de veillées est organisé : structures gonflables dans la piscine, quizz musical, visionnage des grands moments sportifs en fonction du stage choisi, Disco, jeux, DVD...

		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
<b>Participation</b>	<b>7 jours</b>	173 €	203 €	239 €	278 €	332 €	400 €	573 €



 Automne

 France/  
Auvergne  
Rhône-Alpes

 Multi-activités

 9-15 ans

## KARTING SENSATIONS OU KOH LANTA

### Situation et hébergement

La maison familiale "L'Estivade" est implantée au bord d'une colline boisée et toute proche du superbe parc Fenestre avec ses jeux, son petit train, son immense toboggan et autres balançoires. Le site est exceptionnel tant par la richesse de ses forêts, de ses coloris et de sa végétation, que par la multitude de ses grottes, lacs et volcans. C'est dans ce lieu enchanteur que nous recevons les enfants, dans une ambiance familiale, pour un séjour riche en animations, découvertes et activités. À la Bourboule, maison soignée quant au cadre de vie et au confort. Chambres de 4 à 6 lits avec sanitaires dans chaque chambre. Salles d'activités à disposition.

Enfin notre chef cuisinier te proposera des repas typiques, savoureux, qui sauront te plaire.

**2 séjours au choix à préciser sur la demande d'admission.**

### 1- Karting sensations (9-15 ans)

**3, 2, 1 ! C'est parti pour une aventure à toute vitesse !**

Défie tes copains, et deviens un vrai pilote de karting ! Virages, trajectoires, freinages, dépassements, autant d'éléments que tu apprendras à maîtriser pour améliorer ton score contre la montre ! Et pour encore plus de sensations : l'accrobranche, le patinage, ou encore la piscine te permettront de garder la forme ! Prends les commandes de ton Karting. Apprends à le maîtriser pour pouvoir aller toujours plus vite en toute sécurité.

Profites-en pour continuer l'aventure avec des veillées et des grands jeux qui te feront vibrer ! Sans oublier la remise de diplôme et les fêtes !

#### Activités principales

- Karting : 3 Journées avec 4 courses par jour.
- Piscine.
- Accrobranche.

#### Activités complémentaires

- Grands jeux et veillées tous les soirs, Boum de fin de séjour.





## 2 - Koh Lanta (10-15 ans)

Es-tu prêt à te lancer dans cette expédition dans laquelle, pour survivre, tu devras te protéger en construisant ta cabane, trouver ta nourriture et préparer quelquefois ton repas et celui de tes invités ou combattre chacune des autres équipes pour que la tienne soit vainqueur? Il y aura des épreuves de confort pour améliorer le quotidien et l'épreuve d'immunité qui permettra de protéger ton équipe si elle gagne. Tous les jours, votre conseil se réunira pour discuter, se racheter. L'élimination directe n'existe pas mais il se pourrait que vous soyez momentanément suspendu d'une épreuve jusqu'à ce que votre équipe vous sauve. Première partie de l'aventure : cuisine, réception drapeau, course d'orientation, épreuves surprises. Deuxième partie de l'aventure : parcours du combattant, construction de cabanes, memory, base-ball, création et utilisation de lance-pierres et d'arcs, jeux de rapidité, jeux de réflexion, repas insolites...

### Activités principales

- Construction de cabanes.
- Fabrication de lance-pierres.
- Fabrication d'arc et de flèche.
- Piscine.
- Accrobranche.
- Karting (4 sessions).

### Activités complémentaires

- Grands jeux, veillées tous les soirs, épreuves.

### Observation

- Idéal pour un premier séjour.



**8 jours**  
17/10 - 24/10



Maison d'enfant l'Estivade  
241 Avenue du Général  
Gouraud  
63150 La Bourboule



- Train depuis la Gare de Paris Bercy jusqu'à Clermont-Ferrand (3h30) puis car de Clermont-Ferrand jusqu'à La Bourboule (1h).



55 enfants



- Pré-acheminements : Clermont-Ferrand en car (sans minimum d'enfants), Paris en train (sans minimum d'enfants). Angoulême, Belfort, Bordeaux, Brest, Colmar, Dijon, Le Havre, Le Mans, Lille, Lyon, Metz, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours (en train, minimum 2 enfants).

- Fiche sanitaire.

- Photocopie des vaccins obligatoire.



- 1 animateur pour 7 ou 8 enfants.
- 1 directeur.
- 1 assistante sanitaire



**Le Temps des Copains**

01 69 39 01 61

[www.tempsdescopains.com](http://www.tempsdescopains.com)

		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
<b>Participation</b>	<b>8 jours École des sorciers</b>	160 €	189 €	222 €	263 €	305 €	373 €	530 €
	<b>8 jours Karting sensations</b>	177 €	208 €	244 €	289 €	338 €	411 €	590 €
	<b>8 jours Koh Lanta</b>	189 €	220 €	260 €	305 €	358 €	438 €	627 €



Automne

Normandie

Multi-activités

10-14 ans

# CENTER PARCS

*Nouveau*

Le magnifique château en face du domaine les Bois-francs annonce la couleur, ici, plaisir rime avec dépaysement. Le groupe partira à la recherche d'aventure dans cette oasis de verdure, idéal pour 5 jours de détente!

## Hébergement et repas

En cottage à Center Parcs.  
6 enfants et 1 animateur par cottage.  
Pension complète avec choix de restaurant, buffets et restaurants à table.

## Programme

Le Domaine des Bois-francs\* ouvre ses portes au groupe pour une semaine d'évasion et de détente.

Au coeur de la campagne normande, à 1h30 de Paris, le dépaysement est total. Le groupe profitera du cadre exceptionnel et de toutes les activités à sa disposition.

Ils pourront s'amuser dans **l'AquaMundo, un complexe aquatique dont l'eau est à 28°! La Rivière sauvage et la Rivière douce, l'Arbre à eau, les toboggans ! sans oublier les bains à remous, les rapides et les tourbillons, et bien sûr la piscine à vague.**

Après ces moments de détente dans l'eau, c'est dans les arbres que le groupe montera pour s'amuser ! **Une séance d'accrobranche est au programme, ainsi qu'une séance d'initiation au tir à l'arc.** Une excursion en forêt, pour s'aérer et essayer de rencontrer les animaux du parc. Et une séance de VTT dans les chemins normands est au programme !

Sans oublier la petite touche de l'équipe d'animation d'Eole Loisirs et les soirées prévues par Center Parcs, comme le Grand Quizz ou les soirées dansantes !



**5 jours**  
19/10 - 23/10  
26/10 - 30/10



Domaine Center Parcs  
Les Bois-Francs  
27130 Verneuil d'Avre et d'Iton



- Transfert en car privé Paris - Bois Francs (1h30), ou TGV de la ville de départ.



Jusqu'à 48 jeunes

- Pré-acheminements accompagnés **dès 3 participants** en train ou avion au départ de : Bordeaux, Lille, Lorraine TGV ou Metz ou Nancy, Lyon, Marseille, Nantes, Poitiers, Rennes, Toulouse.



- Copie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité.
- Fiche sanitaire à envoyer à Éole.



**Éole Loisirs Éducatifs**  
01 42 00 19 27  
www.eole-loisirs.com



- (pour 24 enfants)
- 1 directeur BAFD.
  - 3 animateurs BAFA + PSC1 dont 1 assistant sanitaire.



		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
<b>Participation</b>	<b>5 jours</b>	225 €	260 €	305 €	350 €	410 €	500 €	710 €



France

Nouvelle Aquitaine

Linguistique

12-17 ans  
L'usage du tabac est formellement interdit

# ANGLAIS A SAINT-YRIEIX



Des cours d'anglais avec des professeurs Acadomia et un stage sportif dans un pôle sport unique en son genre.

## Situation et hébergement

À Saint-Yrieix, petite ville du Limousin, les jeunes sont logés dans une résidence confortable et moderne, à proximité du complexe nautique, dans des chambres de 4 lits avec armoires individuelles. 2 douches, 2 WC et 4 lavabos par chambre. Pension complète. Les repas sont préparés avec des produits régionaux. Les infrastructures sportives sont sur le centre et à proximité. Salle polyvalente, salles de classes, vidéoprojecteur. Complexe aquatique avec bassins intérieur et extérieur, toboggan, gymnase, dojo, terrains de football.

## Les cours d'anglais

- **15 heures de cours/semaines** (matin ou après midi) dispensés par des professeurs diplômés Acadomia.
- **Test de 20 minutes** "Cambridge", en amont du stage, à partir de la 6ème.
- Classe de 10 élèves maximum par niveau.
- Bilan de fin de séjour.

### Exemple d'une séance type de 3h:

- Tour de table afin de favoriser l'expression orale.
- Etude du vocabulaire, structure grammaticale.
- Etude de la langue.
- Pause.
- Lecture (revue, journal, texte...)
- Avancement sur le projet validé au début du stage entre l'enseignant et les élèves.

## Les activités

**Multisport : 5 demi-journées/semaine** d'activités sportives et de loisirs

**Exemple:** Piscine, basket, badminton, ping-pong, football, hip-hop, handball, volley, athlétisme...

Deux rotations d'activités tous les après-midis.

## Soirées

Quiz musical, casino, disco, jeux, soirée DVD



**7 jours**  
18/10 - 24/10  
25/10 - 31/10



**Action Séjours/Villa Sport**  
Rue du Colonel Garreau de la Méchérie  
Lycée Darnet  
87500 Saint-Yrieix



- Train Paris/Limoges, puis transfert en car privé.
- Acheminement Province Paris ou Province-Gare d'arrivée (train ou avion non accompagné pour les jeunes de 14 à 17 ans, train accompagné ou avion non accompagné pour les jeunes de 8 à 13 ans) depuis Aix-en-Provence, Avignon, Besançon, Brest, Lille, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lyon, Metz/Nancy, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Reims, Rennes, Toulouse, Strasbourg



130 jeunes



- Bulletin d'inscription
- Copie du carnet de vaccination



- 1 directeur BAFA + animateurs BAFA
- Professeurs Acadomia

- Modalités des acheminements non accompagnés : billet envoyé, jeune réceptionné.



**Action Séjours**  
01 45 30 91 91  
www.action-sejours.com



		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
<b>Participation</b>	<b>7 jours</b>	260 €	305 €	357 €	422 €	499 €	607 €	864 €



France

Occitanie

Multisports

12-17 ans  
L'usage du tabac est formellement interdit

# LOZERE ADRENALINE

## L'APPEL DE LA NATURE

En plein cœur de la Lozère, au nord de la région Languedoc Rousillon se cache un paradis apprécié des connaisseurs. Posez vos sacs à Le Malzieu-Ville, un village médiéval au riche patrimoine pour passer 9 jours à la découverte de l'environnement et dans une logique de dépassement de soi. Pratique de sport extérieur en perspective tout en gardant l'esprit colo tant apprécié des jeunes !

## Situation et hébergement

Les jeunes sont logés dans un chalet, dans des chambres de 6 à 7 lits, équipées de douches et de sanitaires. Le centre dispose de salles d'activités, 5 hectares d'espace extérieur et d'un chapiteau de 200 m<sup>2</sup>.

## Activités principales

- **Randonnée** : Début de séjour en douceur afin de découvrir le patrimoine naturel avec une demi-journée de randonnée. Dans un objectif de santé, chacun y trouvera son rythme.
- **Via Ferrata** : A Soulier ou Verdezun, pratiquez cette activité ludique en toute sécurité afin de découvrir le monde de la verticalité. Différents parcours de niveau avec pont de singe, pont népalais, tyrolienne...
- **VTT** : Meilleur moyen pour découvrir les grands espaces en mode « tout terrain ». Sport et découverte de l'environnement sur les pas de la bête du Gévaudan.
- **Escalade** : Sur blocs ou falaises naturelles, au bord de la Truyère, initiation et perfectionnement pour tester ses réactions face à l'inconnu.
- **Quad** : Nouvelle aventure à 4 roues, une séance de quad pour prendre de la vitesse et apprécier la campagne de la Lozère.
- **Canôë kayak** : Initiation pour s'essayer à un sport d'eau. Si le temps le permet, possibilité d'un bivouac en pleine nature. Sur le plan d'eau du centre ou descente en eaux vives sur la Truyère et les gorges de l'Allier.
- **Accrobranche** : Vis des émotions au milieu de la nature avec les parcours aménagés et prends de l'élan avant de t'essayer à la tyrolienne. Filet, pont de singe, toboggan, plateforme et pour finir un saut de 10 à 20 mètres...Frisson garantis !

Déplacement sur place : Minibus pour se rendre sur les lieux d'activités.

Toutes les activités spécifiques sont encadrées par des moniteurs brevetés d'Etat.



**10 jours**  
20/10 au 29/10



Train Paris /Clermont-Ferrand puis en car jusqu'à Le Malzieu-Ville

Préacheminement : Angers, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Mulhouse, Nancy, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Orléans, Ajaccio, Bastia, Limoges, Pau, Perpignan, Reims, Tours



**Zigotours**  
04 76 87 58 53  
www.zigotours.com



**Lozere Evasion**  
Route de Saint Alban  
48140 Le Malzieu Ville



24 jeunes



Test d'aisance aquatique



• 1 directeur BAFD + animateurs BAFA (1 adulte pour 8 jeunes)



		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
<b>Participation</b>	<b>10 jours</b>	289	337	395	456	549	652	922



## LES SÉJOURS NOËL/HIVER DROM



## PARIS ET SPORTS D'HIVER DROM

### Spécial Antilles, Guyane, Réunion, Mayotte

Ce circuit au succès affirmé est proposé aux jeunes domiciliés dans les DOM. Découvrir les joies de la neige quand on vit sur une île qui ne connaît pas l'hiver, quel plaisir !

#### Situation et hébergement

- Paris
- Hébergement en auberge confortable, adaptée aux jeunes et située à 500 m du métro. Accueil chaleureux.
- Les 2 Alpes
- Grande station de ski dynamique et branchée **aux portes du Parc des Écrins** (1600/3600 m) dotée de 58 remontées mécaniques et plus de 200 km de pistes. Hébergement à Venosc, village montagnard (classé !) relié par le téléphérique en 7 min aux **2 Alpes**. Centre fonctionnel, agréable, plusieurs salles d'activités dont 1 salon TV, ping-pong, boum. Chambre de 2 à 5 lits avec sanitaire intégré.

#### Déroulement du séjour

##### Vive le ski !

- **Débutant ou confirmé**, chacun pourra améliorer sa technique, découvrir de nouvelles sensations en toute sécurité et se faire plaisir : on skiera à son rythme avec les animateurs Zigo, dans un paysage majestueux, en journée entière ou en demi-journée par groupe d'âge et de niveau.
- Ceux qui savent surfer pourront surfer. Quant aux débutants "surf", si on peut constituer un groupe de 8, pas de problème pour être initié par un moniteur ESI.
- **4 séances de ski alpin de 1h30 encadrées par l'E.S.I.** (École de Ski Internationale) vous donneront les bases techniques pour progresser plus vite. Possibilité d'alterner **ski et jeux de neige** (luge, construction d'igloo...).
- **La piscine découverte et chauffée**, située à la station, permettra pour ceux qui le désirent, après le **ski, de se baigner dans un écrin neigeux.**

#### Vive Paris !

Une vie ne suffirait pas à découvrir Paris. Si le shopping est incontournable, les visites tiendront compte des attentes de chacun. Tout devient possible (à condition de rester raisonnable), **Tour Eiffel, le musée d'histoire naturelle, La Villette, Musée Grévin** mais aussi des lieux plus insolites (nouveau centre de la mode et du design), On fera des petits groupes pour que ceux qui connaissent déjà ne fassent pas les mêmes visites. Il est prévu **également une journée au Parc Asterix ou à Aqua Boulevard.**

Bref, la liste n'est pas limitative et vos propositions sont attendues !

Les jeux, les chants, **les activités d'expressions, les veillées seront valorisées.**

Au-delà des visites et des prestations, nous cherchons à rendre les jeunes, le plus possible, acteurs de leurs vacances.

Cela se traduit par une participation active dans le déroulement du séjour et certaines tâches collectives.

#### Noël Antilles

Selon le séjour, nous fêterons Noël autour du sapin à la neige.

#### • Modalités d'inscription : Antilles-Guyane-Réunion

Les demandes sont à adresser à la Fondation d'Aguesseau avec les pièces justificatives habituelles précisées page 172 à 175 des Conditions générales et au verso de la demande d'admission.

#### • Modalités d'inscription : Mayotte

Les demandes, accompagnées des justificatifs indiqués page 172 ou au verso de la demande d'admission sont à transmettre à :

Madame HAFIDHOU Zoubeda

Portable : 06 39 09 07 78

Tel fixe : 02 69 66 06 61

Fax : 02 62 40 58 64

Mail : zoubeda.hafidhou@justice.gouv.fr

Les dossiers incomplets ne pourront être traités.



(Modifiables à + ou - 48 h)

**13/15 jours**

**Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte :**

21/12/20 - 02/01/21\*

**La Réunion :**

02/01/21 - 16/01/21\*

\*Sous réserve de modification  
Date limite conseillée d'envoi de la demande sous réserve de disponibilités : 12 octobre 2020.



- Vol accompagné jusqu'à Paris au départ de Pointe-à-Pitre, Fort-de-France, Cayenne, Saint-Denis de la Réunion, Mayotte.
- TGV accompagné Paris-Grenoble A/R.



**Zigotours**

04 76 87 58 53

[www.zigotours.com](http://www.zigotours.com)



- Carte d'identité valide ou passeport personnel en cours de validité obligatoire.
- Autorisation de sortie de territoire, devenue obligatoire avec la photocopie du livret de famille des parents.
- Carte Européenne d'assurance-maladie (délivrée par la sécurité sociale).
- Certificat du vaccin contre la fièvre jaune uniquement pour les Guyanais.
- Ce que comprend votre participation : le vol, la pension complète, les activités, les visites, les déplacements sur place, la location du matériel (ski, chaussures de ski, casque pour les plus jeunes, patins à glace, combinaison, masque, gants), le cadeau symbolique à Noël, l'assurance Generali et l'assistance Mapfre.
- Fiche sanitaire obligatoire à envoyer à ZIGO.



- 1 adulte pour 6 à 8 (BAFD, BAFA) dont 1 assistant sanitaire.

		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
<b>Participation</b>	<b>13 jours</b>	428 €	506 €	583 €	696 €	825 €	1000 €	1433 €

# CONDITIONS GÉNÉRALES SÉJOURS JEUNES ÉTÉ-AUTOMNE-HIVER DROM 2020

## 1 CONDITIONS D'ADMISSION

Les séjours enfants et adolescents sont ouverts :

- Aux enfants âgés de 4 à 17 ans révolus.
- Aux enfants dont l'un des parents est rémunéré à titre principal par le ministère de la Justice.
- Aux enfants d'agents de Justice retraités, décédés, en disponibilité sauf pour convenances personnelles.
- Aux enfants sans filiation avec un agent de Justice mais partageant le foyer d'un agent de Justice et fiscalement rattachés à ce foyer.

L'inscription d'un même enfant à 2 séjours en été est possible sous réserve de disponibilités et dans la limite de 35 jours au total.

## 2 COMMENT FORMULER VOTRE DEMANDE ?

Aucune inscription n'est enregistrée par téléphone.

Une demande d'inscription doit être établie par écrit pour chacun des enfants participants à un séjour.

La demande d'admission est à formuler sur l'imprimé « Demande d'admission d'un enfant en séjour jeunes de 4 à 17 ans » téléchargeable sur le site internet [www.fda-fr.org](http://www.fda-fr.org), rubrique "s'inscrire".

Pour être valable, la demande doit être signée. En l'absence de signature, la demande est retournée sans être enregistrée.

La demande accompagnée de l'ensemble des justificatifs demandés doit être adressée par courrier, fax ou mail.

### Justificatifs à joindre à la demande d'admission

1. Photocopie d'un bulletin de salaire récent (*moins de 3 mois*) ou titre de pension de l'agent de Justice.
2. Photocopie de l'avis d'imposition 2019 (*sur les revenus 2018*) du foyer fiscal de l'enfant, mentionnant le revenu fiscal de référence (*formulaire 1533K ou 1534*) et le nombre de parts sauf si vous précisez être au tarif 7.
- 2 a. **Vie maritale** : si les revenus du foyer font l'objet d'impositions séparées : photocopie de chacun des 2 avis d'imposition 2019.
- 2 b. **Parents isolés** : les personnes vivant seules bénéficient d'une demi-part supplémentaire **uniquement si la lettre T figure sur l'avis d'imposition** dans la case "cas particuliers".
3. Photocopie des pages du Livret de Famille précisant la filiation de l'enfant s'il s'agit d'une première inscription.
4. **Enfants en situation de handicap** (*séjour en intégration*) : informations et pièces médicales relatives au handicap et à l'autonomie de l'enfant (*voir page 14*).

Ces pièces sont indispensables.

**Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré et pourra vous être retourné.**

Toute modification de situation familiale ou professionnelle susceptible de faire évoluer la participation financière demandée (*naissance, perte d'emploi, travail à temps partiel, disponibilité, mariage, divorce, séparation*), doit être signalée par écrit et justifiée par tout document permettant de reconstituer les revenus du foyer de l'année 2019 et le nombre de parts fiscales.

Un éventuel recalcul de participation ne pourra être étudié que si l'intégralité des éléments est transmise avant le début du séjour de l'enfant. Aucun recalcul ne sera fait pendant ou a posteriori du séjour.

**Nota : aucune inscription n'est acceptée si des frais sont dus sur un séjour antérieur** (*y compris les frais médicaux, les frais d'annulation ou frais de dossier*).

## 3 QUAND FORMULER VOTRE DEMANDE ?

La demande doit être envoyée dès que possible pour pouvoir disposer d'un maximum de choix et bénéficier d'un échelonnement de paiement en trois fois. Au-delà de certaines dates, aucune facilité de paiement ne peut être accordée.

En outre, pour certains voyages, notamment les séjours à l'étranger et les séjours linguistiques, des dates limites d'envois sont indiquées et au-delà

desquelles les places réservées ne sont plus disponibles. Ces dispositions particulières sont mentionnées à la page du séjour. Il est fortement conseillé de les respecter.

En dehors de ces dispositions particulières, il convient d'adresser la demande en respectant le calendrier ci-dessous :

**Date limite d'inscription des séjours** (*ou par défaut, la date limite déjà précisée dans la page du séjour*)

Saisons	Date limite conseillée	Date de fin des inscriptions
Été ( <i>séjours DROM en métropole</i> )	25 mars 2020	2 juin 2020
Été ( <i>séjours étrangers et linguistiques</i> )	25 mars 2020	2 juin 2020
Été ( <i>séjours France</i> )	6 avril 2020	2 juin 2020
Automne	14 septembre 2020	21 septembre 2020
Noël/hiver DROM	18 septembre 2020	30 octobre 2020

**Attention** : les dates limites conseillées sont données à titre indicatif pour tenir compte des délais administratifs et des contraintes de transport. Elles ne garantissent pas qu'à la date indiquée, des places seront encore disponibles.

**Pour les séjours automne et Noël/hiver DROM, les inscriptions sont à adresser à partir du 16 août 2019.**

## 4 OÙ ADRESSER VOTRE DEMANDE ?



**Adresse postale :**  
fondation d'Aguesseau  
Service Vacances  
10, rue Pergolèse  
75782 Paris Cedex 16



**Courriel :**  
[svj@fda-fr.org](mailto:svj@fda-fr.org)



**Fax :**  
01 44 77 98 65

## 5 TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE

Les demandes de séjours d'été parvenues jusqu'au **25 mars 2020** sont traitées selon les critères de priorité suivants, classés par ordre décroissant :

- 1 - Enfant n'ayant pas bénéficié d'un séjour antérieur.
- 2 - Enfant refusé sur sa dernière demande pour un même type de séjour.
- 3 - Enfant refusé sur son premier choix pour un même type de séjour.
- 4 - Familles à revenus modestes.

Passée cette date, les demandes sont traitées dans l'ordre d'arrivée, en fonction et dans les limites des places que la fondation d'Aguesseau a pré-réservées.

**Attention** : Le quota des places dont dispose la fondation d'Aguesseau sur chaque séjour peut être atteint bien avant la date de fin des inscriptions. Par conséquent, la disponibilité des places n'est pas garantie en cas de nombreuses demandes pour le même séjour. Le nombre de dossiers est limité au montant de la subvention allouée au dispositif vacances.

## 6 CONFIRMATION D'INSCRIPTION

En cas d'acceptation de la demande d'admission par la fondation d'Aguesseau, une proposition de séjour valant contrat est établie et adressée à l'agent au moins 6 semaines avant le début du séjour.

L'agent dispose d'un délai de **10 jours maximum pour accepter ou non la proposition de séjour.**

**L'acceptation se fait en retournant le "bon d'acceptation" signé et accompagné d'au moins l'acompte.**

Après l'acceptation, tout désistement ultérieur doit être notifié par courrier recommandé AR, par fax ou par mail avec preuve du rapport d'émission. Les pénalités prévues aux conditions d'annulation sont applicables en fonction de la date de réception du courrier (*date effective de l'annulation*) par rapport à la date du début du séjour et le type de séjour comme indiqué dans l'article 15.

**Dans le cas où l'agent ne souhaite pas donner suite à la proposition de séjour, l'agent doit retourner impérativement le coupon sous 10 jours en cochant la case :**

Je ne confirme pas le séjour de mon enfant.

À défaut des pénalités peuvent être appliquées (*voir art. 15 p 168*).

## 7 COMMENT EST CALCULÉE VOTRE PARTICIPATION

Les frais de séjour sont calculés selon un quotient familial comprenant 7 tranches. Ce quotient s'obtient en divisant le revenu fiscal de référence 2018 figurant sur l'avis d'imposition 2019 du foyer fiscal de l'enfant par le nombre de parts indiquées au tableau ci-dessous. En cas de cohabitation maritale, il est fait masse des revenus fiscaux de référence et les parts sont recalculées comme pour un couple marié.

### Calcul du nombre de parts (garde exclusive)\*

(Contribuables mariés ou vivant maritalement, célibataires, divorcés ou veufs)

- 1 enfant à charge = 2,5 parts
- 2 enfants à charge = 3 parts
- 3 enfants à charge = 4 parts
- 4 enfants à charge = 5 parts
- 5 enfants à charge = 6 parts
- 6 enfants à charge = 7 parts

\* La ½ part supplémentaire accordée aux parents isolés est déjà incluse dans le barème. La part des enfants en garde alternée est prise en compte pour moitié.

Les enfants handicapés titulaires d'une carte d'invalidité ouvrent droit à une ½ part supplémentaire (article L.241-3 du code action sociale et famille) comme mentionné sur l'avis d'imposition.

### Quotient familial annuel en Euros

1	< 8 081 €
2	8 082 € à 9 612 €
3	9 613 € à 12 025 €
4	12 026 € à 15 275 €
5	15 276 € à 19 567 €
6	19 568 € à 27 726 €
7	> 27 726 €

Les tarifs sont établis déduction faite de la subvention réglementaire pour les séjours d'enfants en centres de vacances en France ou à l'étranger ou en séjours linguistiques. Cette subvention interministérielle est versée directement à la fondation d'Aguesseau par l'administration. **Les familles bénéficiaires ne peuvent donc prétendre à un second versement de cette prestation d'action sociale.**

## 8 CE QUE COMPREND VOTRE PARTICIPATION

Sauf indication contraire à la page du séjour, votre participation inclut :

- La pension complète.
- Le voyage aller-retour à partir de la ville de prise en charge.
- Les assurances (hors assurance annulation).
- L'ensemble des activités s'y rapportant.

**Attention : en cas de perte du billet (train ou avion) par le jeune ou la famille, le surcoût lié au rachat de billet sera refacturé à la famille.**

## 9 MODIFICATION DU CONTENU DU SÉJOUR

Si pour une raison de force majeure d'ordre météorologique, climatique, géopolitique ou de sécurité, l'une des prestations constituant un élément substantiel du séjour ne pouvait être effectuée, une ou des prestations de substitution seraient proposées ou non sans que la participation aux frais de séjour s'en trouve modifiée et sans ouvrir droit à des indemnités.

## 10 MODIFICATIONS DES DATES ET DE LA DURÉE DES SÉJOURS

Sauf précisions particulières, les dates et la durée des séjours peuvent parfois varier de + ou - 24 h selon la ville de départ et le mode de transport employé. Pour les séjours "Étranger" et les séjours "Linguistiques" nécessitant un acheminement aérien, des variations de dates de + ou - 48 h sont aussi possibles pouvant atteindre jusqu'à 72 h dans certains cas extrêmes.

## 11 DÉDUCTION FORFAITAIRE

Pour les séjours en France, les familles qui assurent elles-mêmes le voyage de leurs enfants jusqu'au lieu de séjour à l'aller et au retour bénéficient (sauf indication contraire mentionnée au descriptif du séjour) d'une déduction forfaitaire de 70 € par participant **sous réserve de l'avoir indiqué lors de la demande initiale ou d'avoir avisé le service vacances au plus tard 5 semaines avant le départ.**

Cette déduction s'applique également lors de 2 séjours consécutifs pour le même enfant et sur le même séjour (sans A/R au bout du 1<sup>er</sup> séjour), sur la deuxième saison.

## 12 RÈGLEMENT DE VOTRE PARTICIPATION

La participation est exigible à réception de la proposition de séjour valant contrat selon les modalités suivantes :

**Envoi sous 10 jours du coupon-réponse confirmant l'inscription (voir article 6), accompagné :**

- Soit d'un acompte de 20 % et le solde est à verser un mois avant le départ.
- Soit de la totalité de la participation (encaissement à réception).
- Soit d'un paiement échelonné si la date de réception de la proposition de séjour valant contrat le permet. Dans ce cas, la participation peut être réglée en 2 ou 3 versements égaux (sans centimes) en adressant 2 ou 3 chèques sans les postdater. Le premier est encaissé dès réception et les suivants sont échelonnés mensuellement. La date d'encaissement du dernier chèque ne peut être postérieure à la date du début du séjour.

**Inscriptions effectuées 30 jours avant le début du séjour :**

**Elles sont désormais impossibles. En tout état de cause, si cela devait se produire à titre exceptionnel, le règlement intégral serait demandé au moment de l'inscription.**

**Moyens de paiement acceptés et modalités :**

- **Chèques bancaires** : libellés à l'ordre de fondation d'Aguesseau - Maison des Enfants.
- **Chèques-vacances** : ils sont acceptés en règlement du séjour (hors acompte) à la condition impérative qu'ils soient en votre possession avant la date d'exigibilité du solde (soit 1 mois avant le départ). Pour information, l'organisme Escela, qui vous adresse vos chèques vacances à l'issue de votre épargne, aura besoin d'un délai de traitement de 6 semaines minimum entre le dernier prélèvement et la réception des chèques (c'est pourquoi, nous vous conseillons de terminer votre épargne en tenant compte de cette contrainte). Par sécurité, il est vivement conseillé de les adresser en recommandé avec AR. La fondation ne peut être tenue responsable pour un envoi postal non recommandé, la traçabilité de l'envoi n'étant pas possible. La partie supérieure des chèques ne doit pas être détachée et le nom du bénéficiaire : "fondation d'Aguesseau" est à porter sur tous les chèques sans les agraffer. **Attention la fondation ne prend ni le "e-chèques vacances" ni le chèque vacances "Connect". En cas d'annulation après règlement en chèque-vacances, le remboursement éventuel s'effectue sous forme d'avoir.**
- **Carte bancaire** : le paiement par carte bancaire est possible par téléphone auprès du service comptabilité tous les matins de 9h à 11h.
- **Aides aux temps libres C. A. F.** : elles ne peuvent être acceptées qu'en règlement du solde du séjour. Elles devront être transmises en recommandé avec AR avec le bon d'acceptation et au plus tard 1 mois avant le début du séjour. Les familles doivent préalablement s'assurer d'une réelle prise en charge du séjour par leur caisse.
- **Virement** : sur le compte de la fondation d'Aguesseau - Maison des Enfants.
- **Espèces et Participations de Comités d'Entreprise** : voir avec le service comptabilité de la fondation par téléphone au : 01 44 77 98 56/57.
- **CESU** : les chèques emplois service universel ne sont pas acceptés comme mode de règlement par la fondation.

## 13 PRÉ OU POST-ACHEMINEMENTS DE PROVINCE

Pour plus d'information, reportez-vous à la page 10-11 de la brochure "Le coin des parents", rubrique "Le transport". Ils s'effectuent en train, en avion, en bus et rarement en minibus. Les acheminements en avion ne sont pas accompagnés et les jeunes sont réceptionnés à leur arrivée. Les acheminements en train concernant les enfants de moins de 14 ans sont toujours accompagnés mais nécessitent un effectif minimum variable selon les séjours. **Les acheminements en train concernant les enfants de plus de 14 ans ne sont pas toujours accompagnés. Dans ce cas, les participants voyagent seuls sous la responsabilité de leurs parents et sont réceptionnés à leur descente du train. La prise en charge d'un jeune dans un train faisant un arrêt de quelques minutes dans une gare est strictement interdite à l'aller comme au retour.**

**Attention : un minimum de 4 participants par ville d'acheminement est exigé sauf mention contraire sur la page du séjour. En cas de moins de 4 inscrits, il vous sera proposé de changer de ville de départ ou de séjour.**

**La ville d'acheminement choisie doit correspondre à une ville notée sur la page du séjour sélectionné. De plus la ville est forcément la même à l'aller comme au retour. Il ne pourra pas être demandé une ville différente pour l'aller et le retour pour des questions d'organisation et de coût. La ville de départ ne pourra pas être modifiée après inscription.**

## 14 MODIFICATIONS DE VOYAGE

Elles ne sont étudiées que si elles sont formulées par écrit au plus tard 5 semaines avant le départ. Elles peuvent donner lieu à supplément ou à des frais de dossier de 30 €, même si celles-ci ne modifient pas le billet de transport prévu et ne fait que raccourcir le trajet initial.

**Attention : toute modification de dates, de thème ou de séjour est considérée comme une annulation de la demande initiale avec application du barème des frais d'annulation (voir article 15).**

## 15 ANNULATION ET PÉNALITÉS

Toute annulation doit être notifiée par téléphone puis confirmée par courrier recommandé AR, par fax ou par mail avec preuve du rapport d'émission à la fondation. Toute annulation concernant un séjour confirmé par la fondation et pour lequel un bon de commande a été validé (ou un premier versement effectué) ou pas de retour du coupon-réponse peut donner lieu à pénalités d'un montant variable.

**Pour les séjours à l'étranger y compris les séjours DROM et linguistiques comportant un transport aérien au départ de Paris :**

- **Moins de 90 jours** : 30 € de frais de dossier sont dus pour chaque annulation concernant un séjour confirmé.
- **Moins de 45 jours** : une pénalité de 50 % de la participation est due (*frais de dossier inclus*).
- **Moins de 21 jours** : une pénalité de 75 % de la participation est due (*frais de dossier inclus*).
- **Moins de 10 jours dont non-présentation le jour du départ** : une pénalité de 100 % de la participation est due (*frais de dossier inclus*).

**Pour les autres séjours :**

- **Moins de 90 jours** : 30 € de frais de dossier sont dus pour chaque annulation concernant un séjour confirmé.
- **Moins de 30 jours** : une pénalité de 50 % de la participation est due (*frais de dossier inclus*).
- **Moins de 10 jours dont non-présentation le jour du départ** : une pénalité de 100 % de la participation est due (*frais de dossier inclus*).

Les éventuelles remises de pénalités sont décidées en commission sur la base de justificatifs qui doivent être fournis dans un délai de 15 jours maximum après l'annulation. Les éventuels remboursements ne peuvent intervenir qu'après décision de la commission. Dans tous les cas, 30 € de frais de dossiers sont facturés.

**Seuls les cas de force majeure peuvent être pris en compte** tels que : décès (*grand-parent*), accident ou maladie grave nécessitant une hospitalisation et concernant l'un des deux parents, l'un de leurs enfants, maladie infantile contagieuse (*varicelle, rougeole, oreillon...*) médicalement constatée, convocation à un examen, mutation professionnelle (du garant justice), à condition de bien avoir adressé à la fondation les justificatifs correspondants dans les délais impartis (*15 jours maximum après l'annulation*).

**Annulation du fait de l'organisateur** : les séjours présentés dans cette brochure peuvent être annulés à l'initiative de l'organisateur faute d'un nombre de participants minimum atteint même après envoi de votre proposition (*ce nombre peut varier d'un séjour à un autre*). Il vous sera alors proposé de faire un autre choix de séjour ou de dates.

## 16 INTERRUPTION DE SÉJOUR

- Toute interruption de séjour pour raison médicale sérieuse ou pour raison familiale grave dûment justifiée peut donner lieu à remboursement partiel.
- Un séjour écourté pour convenance personnelle ou pour un problème lié au comportement n'ouvre droit à aucun remboursement.

## 17 ASSURANCES

Chaque prestataire souscrit une assurance responsabilité civile et rapatriement en cas de maladie ou accident grave. Sur demande écrite, il peut fournir aux parents une attestation précisant le nom de la compagnie, le numéro du contrat et les garanties souscrites. Tout litige doit, au final, être réglé entre la compagnie d'assurances et le souscripteur. La fondation d'Aguesseau et les organisateurs ne peuvent être tenus responsables d'un litige concernant une des assurances souscrites.

## 18 FRAIS MÉDICAUX ET SANTÉ

Pendant le séjour, la fondation d'Aguesseau est systématiquement informée de tout incident et à ce titre, peut recevoir des informations à caractère médical, ce qui lui permet d'assurer le suivi de l'enfant dans les meilleures conditions possibles.

Les frais médicaux engagés au cours du séjour sont à la charge des parents qui s'en acquittent au retour de l'enfant au prestataire du séjour. À réception du règlement, les pièces justificatives leur sont retournées pour remboursement par leur caisse de Sécurité Sociale et leur Mutuelle. En cas d'accident, le reliquat éventuel leur est versé par l'assurance du prestataire sur présentation des justificatifs de Sécurité Sociale et de Mutuelle.

## 19 RAPATRIEMENT SANITAIRE

Tous les séjours bénéficient d'une assurance assistance rapatriement incluse dans la participation et aucun frais ne sera facturé à la famille en cas de rapatriement pour un accident ou une maladie inopinée.

**Cependant, les états antérieurs et leurs conséquences ou récides ne sont pas assurés. Tout problème grave de santé préexistant au séjour et pour lequel existerait un risque, même mineur, de récidence, devra être signalé à l'inscription ou dès qu'il se produit, et être accompagné d'un certificat médical du médecin spécialiste qui suit l'enfant ne contre-indiquant pas sa participation au séjour. Il est donc indispensable de remplir avec grand soin et de retourner la fiche sanitaire envoyée par le prestataire organisateur du séjour avant le début du séjour.**

**En l'absence de ce certificat, tout rapatriement serait à la charge intégrale de la famille. Enfin, les traitements des maladies chroniques, psychiques et psychothérapies y compris toute forme de dépressions consécutives à un état préexistant ne sont pas couverts.**

## 20 RAPATRIEMENT DISCIPLINAIRE

En cas de vol, acte de vandalisme, violence, fugue, pratique de l'auto-stop, usage de drogue, d'alcool, de tabac sur les séjours non-fumeurs, d'indiscipline répétée, de mise en danger de soi ou d'autrui, de problèmes d'ordre psychologique, (angoisses, anorexie, scarification, hallucination, etc.) ou d'un état de santé incompatible avec la poursuite du séjour ou nécessitant un traitement médical non signalé à l'assistant sanitaire, les prestataires peuvent prononcer le renvoi d'un participant avec l'accord de la fondation d'Aguesseau, après avoir informé les parents et mis en place les modalités de retour et d'accompagnement éventuel. Cette décision, prise soit à titre de sanction soit pour garantir le bon déroulement du séjour pour les autres membres du groupe, s'impose à la famille. **Les frais occasionnés par ce retour sont à la charge de la famille et la partie du séjour non effectuée n'est pas remboursée. Certains comportements peuvent entraîner une exclusion sans droit de réinscription ultérieure.**

## 21 CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE

Tous les jeunes en partance pour les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne (*ly compris les Baléares et les Canaries*), Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal (*ly compris Madère et les Açores*), République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse doivent se munir de la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) à demander au centre de Sécurité Sociale compétent ([www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)).

## 22 PAPIERS D'IDENTITÉ

- Pour les séjours se déroulant en métropole et nécessitant un acheminement avion, le participant doit obligatoirement être muni de sa carte d'identité en cours de validité (*durée de validité : 10 ans*).
- Pour les séjours hors France se déroulant en Europe, le participant doit se munir soit de sa carte d'identité en cours de validité (*durée de validité : 10 ans*), soit d'un passeport à son nom en cours de validité (*durée de validité : 5 ans*), ainsi que d'une autorisation de sortie de territoire en cours de validité.

**Si l'absence de ces pièces interdisait la sortie du territoire ou empêchait l'acheminement par avion ou par train même en France (*accès aux modes de transport*), le séjour serait dû dans sa totalité et ne pourrait donner lieu à aucun remboursement.**

**Les participants de nationalité étrangère doivent obligatoirement se renseigner auprès de leur consulat ou de l'ambassade du pays de destination afin de se procurer les documents nécessaires au franchissement des frontières.**

## 23 TÉLÉPHONE MOBILE ET MATÉRIELS NUMÉRIQUES

La possession de téléphones mobiles, ou matériels électroniques est déconseillée. Pour ne pas perturber les activités, ni gêner la pédagogie, ils peuvent être conservés en sécurité et remis aux jeunes lors des temps libres. Les prestataires et la fondation d'Aguesseau ne sauraient être tenus responsables, d'une perte ou d'un vol, d'une utilisation excessive ou de tout problème lié à ces matériels (*téléphone, MP4, console de jeux, caméra, GO Pro®...*), appareils photos compris.



# Fondation d'Aguesseau









## COMMENT NOUS CONTACTER ?

POUR LE SUIVI DE VOTRE DEMANDE DE SÉJOUR,  
s'adresser à l'équipe du service VACANCES :

 01 44 77 98 59

 01 44 77 98 60

 01 44 77 98 62

 [svj@fda-fr.org](mailto:svj@fda-fr.org)

 01 44 77 98 65

*Compte tenu du très grand nombre de dossiers traités,  
préférez l'utilisation du mail pour nous poser vos questions.*

CORRESPONDANCE :

**Fondation d'Aguesseau**  
Service VACANCES  
10, rue Pergolèse  
75782 Paris Cedex 16

COMMUNICATION :

 01 44 77 98 75

 [communication@fda-fr.org](mailto:communication@fda-fr.org)